



L'EDITO

Chère Saint-Claïroise, cher Saint-Claïrois,

C'est avec une grande tristesse que je vous annonce le décès de M. Paul Scafi, élu à la commune depuis plus de 20 ans. Il nous a quitté le 15 février 2024. Je retiendrais de Paul son dévouement, sa gaieté et sa bienveillance qui ont marqué la vie de Saint-Clair-du-Rhône. J'ai une pensée pour ses proches et je leur adresse mes plus sincères condoléances. Le Conseil Municipal et moi-même poursuivrons son engagement en persévérant dans la volonté d'améliorer la vie des Saint-Claïrois.

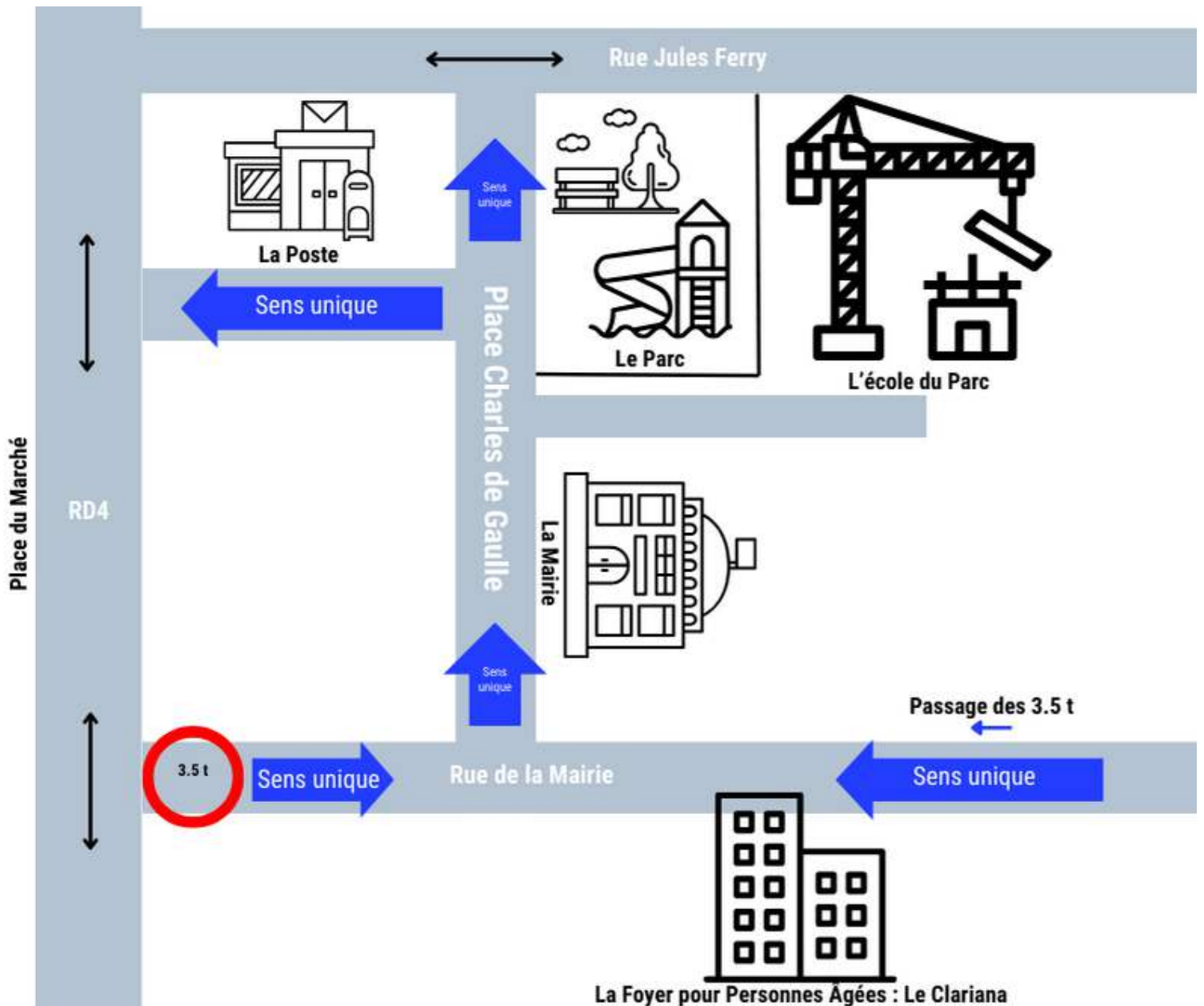
Place de la Mairie, afin d'assurer la sécurité des futurs enfants de l'école du Parc et les résidents du Foyer pour personnes âgées, un nouveau sens de circulation a été instauré. Les enfants ne rentreront à l'école qu'en septembre mais nous espérons vous habituer à ce changement avant. Restez vigilants, respectez la zone 30 et lisez bien les panneaux afin de prendre de bonnes habitudes. De nombreux enfants vont emprunter ces voies, les respecter est crucial. Je vous laisse découvrir le plan page 2. Un cheminement piéton a également été créé, le long des parkings coté foyer des personnes âgées, le long de la mairie ainsi qu'un accès permettant de venir du parking de l'espace Jean Fournet.

Nous avons voté, lors de la séance du conseil municipal du 19 mars, notre budget primitif 2024 équilibré entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, en affirmant notre volonté de faire des économies sur certains postes. Quant à l'investissement, nous solderons la construction de la nouvelle école pour laquelle nous avons obtenu quasiment 60% de subventions (grâce à nos co-financeurs : le FEDER, le département de l'Isère, la Région AURA, la DSIL et la communauté de communes EBER).

Depuis le 4 mars, les bus TPR (Transports du Pays Roussillonnais) ont cédé la place à ceux du **37**, le nouveau réseau de transport en commun d'Entre Bièvre et Rhône. Vous l'aurez compris **Le 37** pour les 37 communes de notre territoire. Une nouvelle ligne régulière de Beaupaire à la gare SNCF du Péage de Roussillon a été créée. Le service de Transport À la Demande (TAD) zonal assurera une couverture de l'ensemble des 37 communes du territoire. Déclenché uniquement sur réservation, ce TAD apportera plus de souplesse que le service TPR existant. Il proposera une offre horaire plus fréquente, avec quatre allers-retours possibles par jour, et davantage de possibilités de points de descente sur les lieux d'intérêt des différentes communes. Enfin, le TAD ACCESS est maintenu et étendu à l'ensemble du territoire pour les personnes âgées de plus de 75 ans ou à mobilité réduite. Il s'organisera sur deux zones distinctes et assurera une prise en charge et une dépose en porte à porte sur réservation.

Je vous souhaite un bon mois d'avril et une bonne lecture.

Sandrine LECOUTRE, Maire



LE DOSSIER

## LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Dimanche 09 juin 2024



#UTILISEZ  
VOTRE VOIX



Comment s'inscrire sur les listes électorales quand vous êtes un.e citoyen.ne français.e ou européen.ne votant en France ? Vous pouvez vous inscrire via un formulaire en ligne, en vous rendant dans la mairie de votre commune ou alors encore par courrier. Pour plus d'informations : <https://elections.europa.eu/fr/how-to-vote/fr/>

Dans l'année précédant le scrutin, vous pouvez également donner procuration à tout moment, de deux façons: en faisant une demande en ligne sur le site: [Maprocuration.gouv.fr](https://maprocuration.gouv.fr) ou en faisant valider un formulaire Cerfa.

Scannez le QR code pour obtenir plus d'informations.



Pour voter, vous devez vous munir de votre carte électorale et d'une pièce d'identité. Si vous votez pour quelqu'un d'autre, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement "Maprocuration" et un titre d'identité.

Et si cette année, c'était vous la personne qui dit : "a voté" ?

Devenez assesseur ! Avec les autres membres du bureau, vous formerez une équipe qui vérifie la bonne appartenance de l'électeur ou électrice au bureau de vote. Vous participerez également au bon déroulement du dépouillement. L'occasion de découvrir l'organisation des élections, rencontrer des St Clairois-es, vivre un moment citoyen et surtout, être la personne qui dit "a voté" !

Pour cela, il suffit de vous présenter en Mairie avant le 30 avril.



LE CCAS

## L'AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Une première solution pour organiser votre départ

### Qui peut bénéficier de cette aide ?

Toute personne victime de violences conjugales : femme ou homme, en cours de séparation ou non, avec ou sans enfant à charge et quelles que soient ses ressources.

### Quand et comment est versée cette aide ?

Elle est versée en une fois dans les 3 à 5 jours à compter de la réception de la demande complète, sous forme d'aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt, selon votre situation financière et sociale.

### Quel est son montant ?

Le montant de cette aide est de 240€ minimum et varie en fonction des ressources et du nombre d'enfants de moins de 21 ans à la charge du demandeur. Contactez votre CAF ou votre MSA pour connaître la nature et le montant de votre aide.

### Comment en faire la demande ?

Demandez l'aide auprès de votre CAF ou votre MSA : en ligne (caf.fr ou msa.fr) ou sur place. Munissez-vous d'un document de moins de 12 mois justifiant votre situation. Votre demande sera traitée en toute confidentialité.



PROJETS

## LE TIERS-LIEU À ST CLAIR DU RHÔNE

Réunion d'informations concernant l'investissement

“Soutenez le Tiers-Lieu de St-Clair-du-Rhône qui ouvrira à l'automne prochain et devenez co-acquéreur avec nous ! Cela vous permettra de placer de l'argent dans la pierre, d'être rémunéré sur une partie de votre placement et d'obtenir des tarifs préférentiels sur le lieu.

### Vous vous posez encore des questions ?

Nous sommes déjà plus d'une trentaine à nous regrouper et nous engager pour acquérir ce bien, venez à notre rencontre pour en discuter.

**Rendez-vous le lundi 29 avril à 18h30 au Foyer Georges Nemoz à Saint-Clair-du-Rhône.”**

-L'association La Fourmière



ENVIRONNEMENT

## LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE

Votre responsabilité



“Tous les ans, les chenilles processionnaires refont l'actualité – et ce de plus en plus tôt, et désormais dans toute la France. Classées nuisibles depuis avril 2022 (Décret n°2022-686), ces larves de papillons de nuit prolifèrent au point de menacer la santé humaine voire la flore, en provoquant notamment la défoliation des arbres qu'elles colonisent. Le danger provient de leurs poils, très urticants pour l'humain comme l'animal.” (ANSES, mars 2023).

Selon l'arrêté n°2021-21 pris par la commune le 09 mars 2021 : “Article 1 : Chaque année, avant la **fin de la première quinzaine du mois de mars**, les propriétaires ou les locataires **sont tenus de supprimer mécaniquement les cocons** élaborés par les chenilles processionnaires du pin (*thaumetopoea pityocampa schiff*) qui seront ensuite **incinérés**.

Article 2 : Un **traitement annuel préventif à la formation de ces cocons** devra être mis en œuvre avant la **fin du mois de septembre** sur les végétaux susceptibles d'être colonisés par les chenilles. Le produit préconisé est le *Bacillus thuringiensis* sérotype 3a ou 3b ou un équivalent, en raison de sa spécificité et de son innocuité pour les espèces non

ciblées. **Entre le début du mois de septembre et le milieu du mois d'octobre**, compte tenu de la biologie et de la sensibilité des larves, **des traitements à l'aide de produits homologués dans cette indication devront être épanchés dans les règles de l'art.**“

Vous pouvez contacter des professionnels qui auront l'équipement pour intervenir.



Nid de chenilles processionnaires



L'AGENDA

**MERCREDI 08 MAI À 11:30**

Commémoration du 08 mai

Départ à 11h30 de la Mairie pour le défilé jusqu'au Monument aux Morts.

Pot offert par la Mairie au foyer Georges Nemoz.



VIE ASSOCIATIVE

**DU 13 AU 21 AVRIL**

Complexe Jean Fournet

L'Atelier Celadon et les Artistes Rhodaniens vous invitent à venir visiter leur exposition de peinture sur porcelaine et de peinture à l'huile et pastel.

Les samedis et dimanches 13, 14, 20 et 21 avril :

de 10h à 18h ;

le lundi 15 et mercredi 17 avril : de 14h à 18h.

Entrée gratuite.

**SAMEDI 13 AVRIL À PARTIR DE 14:00**

Rugby Club Rhodanien au Stade de Varambon

14h : les Cadets VS l'Entente Le Mole / Filière / Rumilly

15h : Les Juniors à X VS le Rugby Club Annemassion

15h30 : Les Juniors à XV VS l'Union Sportive Nantua

Haut Bugey

**DIMANCHE 14 AVRIL DE 14:30 À 17:45**

A la Maison Fleuret

Atelier 2 tonnes de l'association Econsience

Participez à l'Atelier 2 Tonnes, plongez-vous, en équipe, dans un serious game immersif de 3h où vous serez projetés en 2050, confrontés au défi de limiter le réchauffement climatique en atteignant 2 tonnes équivalent CO2 par an et par personne. Une opportunité de se rassembler, d'exprimer son opinion et de découvrir ensemble des solutions innovantes pour façonner un avenir plus durable. GRATUIT

Réservation : 06 64 91 48 18

**DIMANCHE 21 AVRIL À 15:00**

Rugby Club Rhodanien au Stade de Varambon

Les Séniors recevront St Vallier.

**SAMEDI 27 AVRIL À PARTIR DE 10:00**

Rugby Club Rhodanien au Stade de Varambon

Tournoi national "Les Petits Babars Riants" organisé par l'École de Rugby. Restauration sur place & animations. Renseignements et inscriptions : 07 69 38 18 90 / [rcrhodanien.edr@gmail.com](mailto:rcrhodanien.edr@gmail.com)**SAMEDI 27 AVRIL À PARTIR 12:00**

GOAT TRAIL 2024 - La Petite Foulée

Place du Marché aux fruits, Condrieu

6 courses trail et randonnées pédestres dédiées aux enfants/juniors, tout le monde peut participer et s'amuser. Alors, prends ta frontale, enfile tes baskets, et embarque avec ton fils, ta fille, ou même ton neveu pour fouler les vignobles renommés du vin Condrieu !

Horaires courses trail et randonnées :

- o Randonnée > Départ entre 12h00 et 14h00.
- o Course 25 km > 18h00.
- o Course 7 km > 18h30.
- o Poussins 1 km > 15h00.
- o Benjamins 2,1 km > 15h30.
- o Minimes 4,2 km > 16h00.

**SAMEDI 04 MAI**

Rugby Club Rhodanien au Stade de Varambon

Tournoi amical M15 filles.

**HA'COR**

Vous propose des cours de Qi GONG les mercredis de 18h30 à 20h et les jeudis de 8h45 à 10h au foyer G. Nemoz. De YOGA les mercredis de 18h30 à 20h à la Salle de la Chapelle. Et de DESSIN &amp; PASTEL les mardis de 14h à 16h à la salle de la Chapelle.

Informations au : 06 70 94 68 09 Association Ha'cor &amp; au 06 48 67 29 18 pour le Qi Gong

**TOUS LES MARDIS À 20:00**

Au foyer Georges Nemoz

NOUVELLES LEGENDES recrute de nouvelles voix.

Contact téléphonique : 06 36 94 13 36

E-mail : [communication@nouvelleslegendes.fr](mailto:communication@nouvelleslegendes.fr)

TARIF : 30€ pour l'année en cours jusqu'à juin, 90 € pour une année pleine à partir de septembre.



LIBRE EXPRESSION

Par la liste "Vivre en harmonie à Saint Clair du Rhône" M. DESSEIGNET Frédéric, M. REYNAUD Claude, Mme QUAY Martine, M. FAURITE Sylvain, Mme. MEHIDI Kadija et M. BELANTIN Julien.

Retrouvez-nous sur  
facebookVivre en Harmonie  
à Saint Clair du Rhône[vivreinharmonie2020@gmail.com](mailto:vivreinharmonie2020@gmail.com)